



Plan de filière Volaille de Chair

FRANÇAISE



Introduction

La filière Volaille de Chair française se distingue par le nombre d'espèces (poulet, dinde, pintade, canard à rôti, caille, pigeon) et par la part des signes de qualité (25% des volumes). En France, la viande de volaille est la 2^{ème} viande consommée. La filière regroupe 99 000 emplois dont 34 000 ETP dans l'élevage. La contractualisation assure une mise en production en fonction des marchés.

Toutefois dans les 15 dernières années, la France a perdu son leadership et aujourd'hui 44% des viandes de poulet consommées en France sont importées. Cette évolution est liée à deux facteurs :

- Un déficit de compétitivité multifactoriel en intra UE (manque d'investissements de l'amont à l'aval des filières dans les années 2000),
- Une prise en compte insuffisante des demandes spécifiques de la RHD et de l'industrie de transformation par la filière française qui s'est concentrée sur la demande des GMS.

Depuis 5 ans maintenant, la stratégie de la filière a évolué. Des abattoirs ont été modernisés et spécialisés. Les investissements ont repris, de l'amont à l'aval de la filière, mais beaucoup reste à faire pour permettre l'évolution de la production française.

Dans ce contexte, le plan de filière Volaille de Chair a pour ambition de répondre aux attentes du consommateur/citoyen français. L'objectif est de reconquérir 10 points de part de marché en volaille standard et de développer les signes de qualité (Bio : + 50%, label rouge : +15%). Dans ce but, la profession prévoit un plan d'investissement ambitieux de 2,7 milliards d'euros qui a pour vocation principale de rénover et développer le parc de bâtiment en prenant en compte les attentes sociétales.

Sur ce dernier point, la filière a déjà engagé un travail important. L'exposition des animaux aux antibiotiques a baissé de 43% en 5 ans et le travail se poursuit. L'objectif est de faire ratifier la charte d'engagement à l'utilisation raisonnée des antibiotiques par 95 % des producteurs. Parallèlement, la méthode d'évaluation du bien-être animal EBENE co-construite entre la profession et les ONG sera déployée sur toute la France.

Pour orchestrer ce plan, la profession s'engage à créer une interprofession réunissant tous les maillons de la filière, y compris la distribution. Un comité de liaison avec la société civile sera parallèlement créé. L'interprofession définira le socle de base pour l'utilisation du logo Volaille Française avec pour objectif que tous les produits répondant à ce socle portent le logo, y compris les produits élaborés.

Tous les engagements pris par la filière Volaille de chair peuvent être remis en cause si de nouveaux contingents d'importation sont acceptés par l'Europe dans le cadre des négociations de nouveaux accords avec les pays tiers (Mecosur, Ukraine) et lors des négociations du BREXIT.



Sommaire

Introduction	3
SWOT.....	7
Un triple enjeu	11
Les objectifs économiques de la filière.....	13
Le récapitulatif des engagements de la filière volaille de chair.....	15
Créer une interprofession volailles de chair	17
Investir à tous les maillons de la filière	19
Poursuivre le travail sur la BIOSECURITE	21
Répondre aux attentes sociétales.....	23
MOYENS	25
BESOINS.....	27
ANNEXES	29
Annexe n°1 : Une contractualisation efficace dans le secteur avicole.....	31
Annexe n°2 : Accord du 3 mai 2011 – Indicateurs pour la mise en œuvre de la contractualisation	33
Annexe n°3 : Signes de qualité	37
Annexe n°4 : Alimentation Animale	41
Annexe n°5 : Evaluation du Bien-être Animal	43
Annexe n°6 : Charte d’engagement de la filière volailles de chair sur l’usage raisonné des antibiotiques.....	47



**VOLAILLE
FRANÇAISE**



SWOT

Des atouts

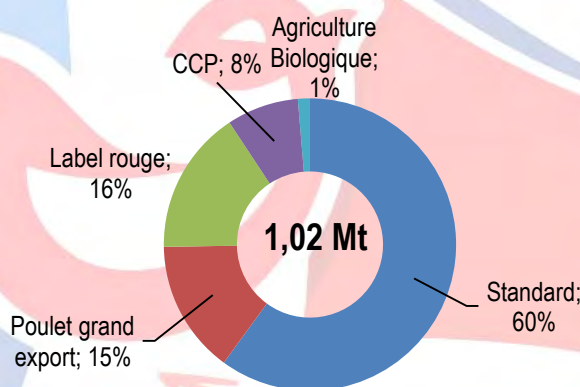
Viande de volaille

- Un prix compétitif par rapport aux autres viandes
- Des impacts environnementaux réduits.
- Une viande sans interdit religieux
- Une viande aux qualités nutritionnelles reconnues

Filière

- Un chiffre d'affaires « sortie abattoir » de 6,7 milliards d'euros.
- 99 000 emplois directs et indirects dont 34 000 ETP en élevage.
- Une **production française diversifiée** en termes d'espèces (importance des volailles secondaires) et de signes de qualité (25% des volumes), et capable de répondre à toutes les attentes du marché.

Exemple du poulet :

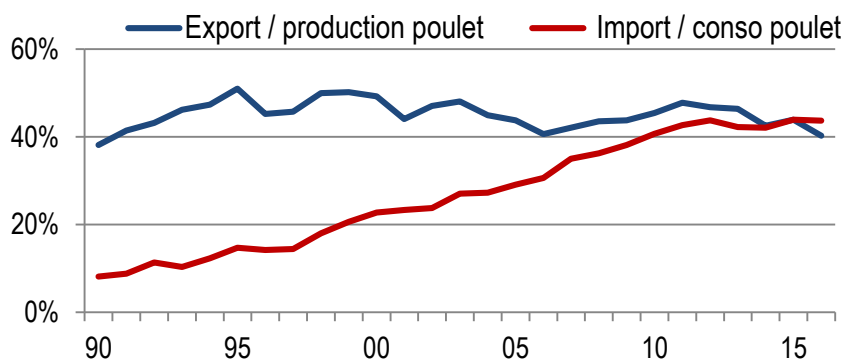


Source : SSP

- Une production BIO (1% des abattages) en progression continue depuis 2010, +6% en 2016/2015
- Une contractualisation de la production à l'abattage (une programmation des mises en place dans les élevages en fonction des marchés – **Pas de production sans marché**)
- Une **organisation de la filière amont autour d'Organisations de Production très structurées** (cf annexe n°1).
- La **mise en place d'indicateurs de suivi des marchés partagés** par tous les acteurs de la filière, des producteurs aux abattoirs (indice aliments – accord du 3 mai 2011)
- Une production qui s'inscrit dans la logique de l'économie circulaire avec, d'une part la valorisation de céréales françaises et de coproduits non consommables par l'homme, pour nourrir les animaux et d'autre part, la production de fertilisants naturels via une valorisation des fumiers et des composts de volaille.
- Une **prise de conscience par les acteurs de la filière des enjeux sociétaux** (mise en place de démarches spécifiques dans les entreprises de la filière (Nouvelle Agriculture chez TERRENA, Nature d'éleveurs chez LDC et d'un échange entre la filière et les ONG via l'ITAVI sur les questions de Bien-Etre animal dans le cadre du projet EBENE)
- Une prise en compte efficace des enjeux de société. La filière volaille a, par exemple, baissé l'utilisation des antibiotiques de 43% en 5 ans.
- Un haut niveau de qualité des matières premières utilisées pour l'alimentation animale (plans de surveillance et de contrôle mutualisés OQALIM)

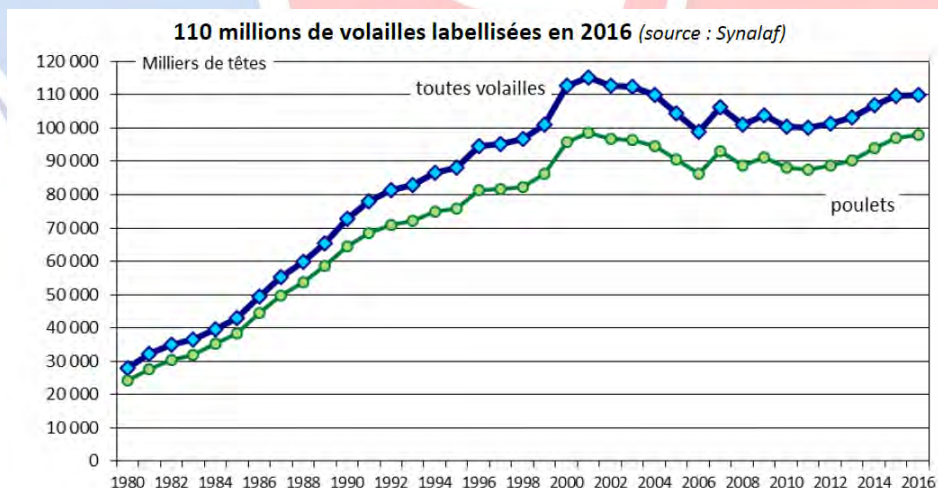
Des faiblesses

- Une filière peu compétitive sur le segment des découpes (filets, cuisses) destinées au marché des 1^{ers} prix, à la restauration hors domicile et à l'industrie. Ce segment en croissance a été préempté par nos voisins européens : 44 % d'importation de poulet sur le marché français, 32 % pour l'ensemble volailles, plus de 60 % de l'approvisionnement de la transformation agroalimentaire et de la RHD est également importé.



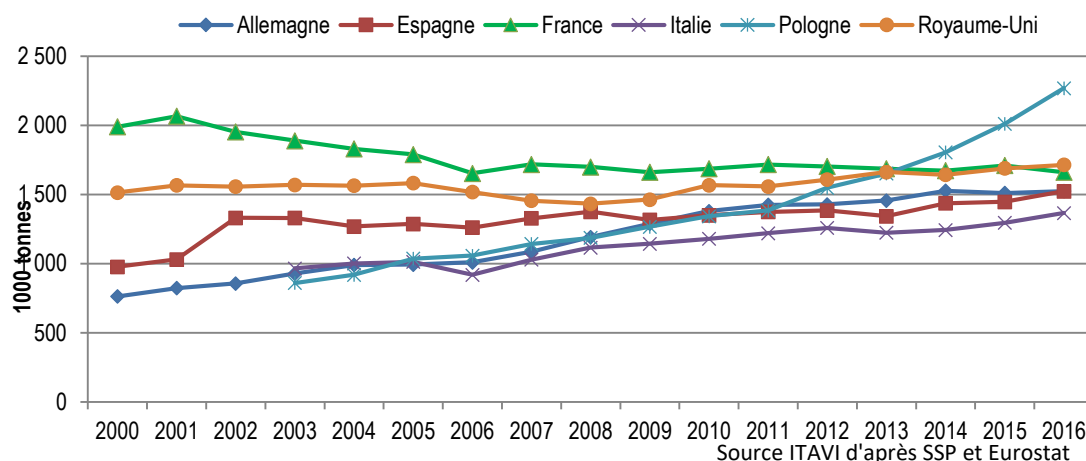
Source : ITAVI d'après SSP et douanes française-

- Une production de volailles Label Rouge qui se développe peu depuis 15 ans



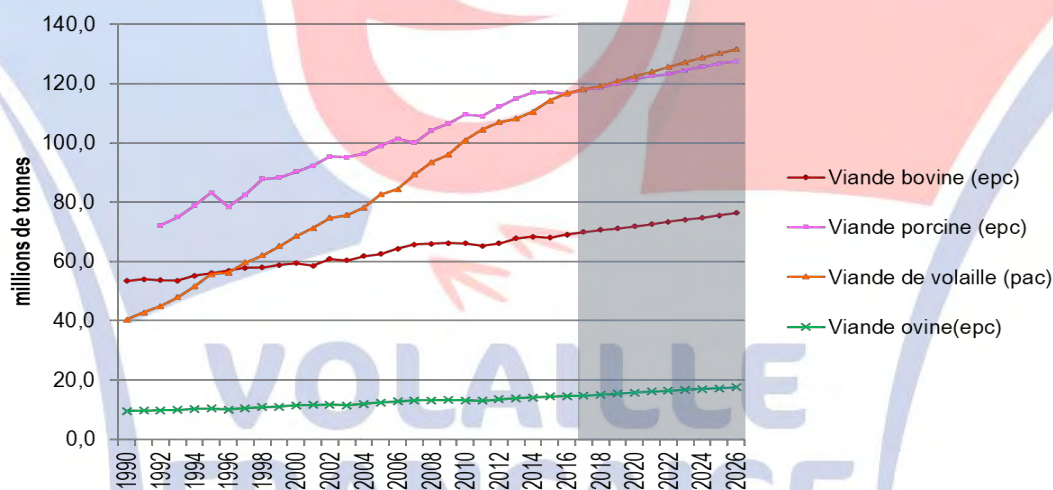
- Des abattoirs à moderniser (la modernisation a débuté mais il reste des investissements à mettre en œuvre)
- Un maillon sélection/accoupage affaibli par les deux crises influenza aviaire successives.
- **Un parc de bâtiments d'élevage très ancien (20 ans de moyenne d'âge)** et une taille d'élevage inférieure à celle des concurrents européens.
- **Des contraintes et des délais administratifs qui découragent les porteurs de projets.**
- **Un manque d'attractivité des métiers**
- **Des différentiels de coûts au sein de l'Union Européenne**
 - o Coût du travail : 22€/heure en France contre 11 € en Allemagne
 - o Taxes parafiscales : 60€/tonne en France contre 10 € en Pologne

Au final, la France a perdu le leadership européen de production de volaille et n'est plus qu'à la 3^{ème} place derrière la Pologne et le Royaume-Uni.



Des opportunités

- Une **demande mondiale et européenne en croissance** (+1,5 % par an jusqu'en 2026 selon la FAO)
Le développement de la consommation de viande de volailles dans le monde. Depuis 2017, la viande de volaille est la première viande consommée dans le Monde.



- La possibilité en France de développer l'économie circulaire : valorisation des céréales françaises et des oléo protéagineux français auprès des élevages de volailles en favorisant la contractualisation (végétal/animal).

Des menaces

- **Les accords de libre-échange** (US, Mercosur, Ukraine...) et le BREXIT
- Une génétique pour le poulet et la dinde dorénavant détenue par des pays étrangers (plus aucune entreprise de sélection à capitaux français)
- La baisse de la consommation de viande (développement du flexitarisme et montée des végétariens et végétans)
- Des controverses autour de l'élevage et une faible acceptabilité de l'élevage «industriel»
- Un coût du travail qui va du simple au double entre l'Est de l'Europe et la France
- Une menace sanitaire : Influenza Aviaire



Un triple enjeu

- 1- **Reconquérir le marché intérieur français** en complétant la gamme déjà offerte par la ferme France via une production **de poulet compétitif en termes de prix et adapté aux exigences des marchés de la restauration et de l'industrie**. Le développement de la consommation passe maintenant de plus en plus par la RHD (Restauration hors domicile) où l'argument prix est déterminant, d'où la nécessité d'améliorer la compétitivité des opérateurs français.
- 2- **Accentuer la dynamique existante sur les productions Label Rouge et Bio** pour favoriser la vente de ces produits en découpe (RHD et GMS) et à l'export (programme de promotion à l'échelle européenne qui débute).
- 3- **Conquérir de nouveaux marchés pour l'exportation**

Pour répondre à ces enjeux, il convient parallèlement de :

- 1- **Répondre aux attentes sociétales** en matière de bien-être animal et d'éthique, de réduction des antibiotiques et de moindre impact environnemental.
- 2- **Prévenir et gérer les crises sanitaires (influenza aviaire...).**
- 3- **Valoriser et professionnaliser les métiers.**



**VOLAILLE
FRANÇAISE**



Les objectifs économiques de la filière

Volaille standard



Reconquérir le marché intérieur

1. **Reconquérir 10% de part de marché en France en 10 ans**
(Passer de 30% d'import à 20% soit relocaliser 57 000 Tonnes de volailles)
2. **Ouvrir de nouveaux marchés à l'exportation et développer les volumes exportés**

Signes de Qualité



Développer les démarches de qualité (cf annexe n°3)

En 5 ans :

1. **Augmenter la production de volailles BIO de 50%**
Passage de 10 millions à 15 millions de volailles
Production « fermière à la française »
Encourager la contractualisation amont pour développer les productions végétales biologiques
2. **Augmenter la production de volailles Label Rouge de 15%**
Passage de 132 millions à 152 millions de volailles
3. **En poulet Label Rouge, passer de 30 à 50% de découpe**
4. **Doubler les volumes exportés en Label Rouge**
Passer la part des exportations de 4 à 8%
5. **Augmenter les ventes en RHD de 20% en Label Rouge et BIO**



Le récapitulatif des engagements de la filière volaille de chair

	Objectifs	Créer une Interprofession Volaille de chair	Plan d'investissements filière prévus sur les 5 prochaines années
Volaille Standard	Reconquérir 10% de part de marché sur le marché français en 10 ans	Définir le socle de base de la volaille de chair portant le logo volaille française Apposer le logo sur toutes les viandes françaises concernées y compris les produits élaborés Poursuivre le travail mené sur la contractualisation en associant la distribution Suivre toutes les engagements prévus dans le plan de filière	Adapter les bâtiments d'élevage, les abattoirs, tous les outils de la filière aux attentes du marché 2,7 milliards d'euros d'investissements
	Ouvrir de nouveaux marchés à l'exportation	Mettre en place des études pour définir les pays cible puis favoriser la pénétration des entreprises (participation à des salons)	
Volaille BIO et Label en 5 ans	Production BIO : + 50%	Mise en place par le SYNALAF d'un plan de communication de 2 300 000 € pour la promotion des Labels Rouge sur 3 ans dont 1,4 millions d'euros sur le marché français et 900 000 € sur 4 pays (Allemagne, Pays Bas, Belgique, Suède)	Plan d'investissement spécifique dans les bâtiments d'élevage prévu pour le label et le BIO d'un montant de 90 millions d'euros
	Production label : + 15%		
	Passer de 30% à 50% de découpe en label		
	Doubler les volumes exportés en label		
	Ventes de label en RHD : +20%	Positionner les produits label dans le panel des produits locaux recherchés par les collectivités locales	

Les dates clés

Réunion de concertation réunissant tous les collèges de l'interprofession le 12 janvier 2018

Créer l'association constitutive de l'interprofession et déposer le dossier de reconnaissance auprès des pouvoirs publics en mai 2018

	Biosécurité	Attentes sociétales
Toutes volailles	Poursuivre la mise en place d'un socle de biosécurité commun à toutes les volailles (chair, pondeuse, palmipède, gibiers) et intégrant tous les échelons de la filière élevage, transport abattoirs	Favoriser les démarches type Nouvelle Agriculture ou Nature d'éleveurs mises en place par les entreprises pour la volaille standard Déployer dans les organisations de producteurs l'outil commun construit, en collaboration avec les ONG, pour évaluer le Bien être Animal en élevage Poursuivre l'effort en cours pour raisonner l'usage des antibiotiques et diminuer



Les dates clés

Déploiement de l'outil commun d'évaluation du Bien Etre animal appelé EBENE en 2018/2019

95% des producteurs en filière organisée adhérents à la charte sur l'utilisation raisonnée des antibiotiques dans 2 ans

Investissements des différents maillons de la filière sur chacun des engagements

Maillon de la filière	Contractualisation		Interprofession		Investissements		Biosécurité		Bien-être animal		Utilisation raisonnée des antibiotiques	
	Actu	Futur	Actu (1)	Futur	Actu	Futur (2)	Actu	Futur (3)	Actu	Futur	Actu	Futur
Accoupage												
Eleveurs												
Organisations de Production												
Alimentation animale												
Abattoirs												
Distribution												
Société Civile (ONG)												

(1) au travers des comités CIPC, CIDEF, CICAR et CIP et le SYNALAF

(2) A intensifier

(3) Les méthodes et outils sont finalisés - poursuivre la sensibilisation

Créer une interprofession volailles de chair

pour

Favoriser un échange entre tous les acteurs de la filière, du producteur au distributeur, sur la situation économique de la filière, et avoir une vision partagée de l'évolution du marché. Renforcer la veille (économique, réglementaire).

Identifier les marchés porteurs hors UE pour les différents segments de produits et trouver de nouveaux marchés contributeurs à la valorisation des différents « morceaux ».

Mettre en place des études spécifiques pour analyser collectivement les évolutions sur la valorisation des produits (état des lieux sur la RHD, flux d'importations, ...) mais aussi sur les aspects amont (valorisation de nouvelles matières premières dans l'alimentation des volailles, bio-économie...).

Permettre une contractualisation qui englobe tous les acteurs y compris la distribution avec pour objectif de

- **Faire reconnaître toutes les organisations de production en organisation de Producteurs et faire évoluer l'encadrement réglementaire de la contractualisation en tenant compte des spécificités de la filière volailles de chair.**
- A l'image d'autres pays européens, **définir le mode d'élevage optimal** pour chaque segment de marché et signer un pacte d'**engagement** entre les partenaires **pour une durée compatible avec l'amortissement lié à l'investissement dans un bâtiment d'élevage.**
- **S'engager à une alimentation durable des animaux (démarche DURALIM).**
- Répertorier les **référentiels** à respecter par les différents maillons de la filière et éviter la multiplication des cahiers des charges des clients : Définir les chartes interprofessionnelles (CIDEF, CIPC, CICAR, CIP) comme socle minimum d'exigences dans les élevages avicoles standards français et vouloir leur application une fois par an (EVA – COFRAC)
- **Respecter les clauses de renégociations prévues dans l'accord du 3 mai 2011** dans lequel les éleveurs, les transformateurs et les distributeurs s'engagent à prendre en compte « les variations excessives des prix de l'alimentation animale dans les négociations commerciales » (cf note annexe n°2). La distribution s'engage à une cohérence des prix de vente consommateur dans le but de respecter la hiérarchie de valeur des produits et leurs coûts de production
- **Supprimer les pénalités en cas de non-respect du taux de service** pour les filières sous signes de qualité qui ont des contraintes de production particulières, revoir le système de promotion (interdire les promotions du type deux produits pour le prix d'un, et interdire les NIP sur les ventes de volailles festives Label Rouge et bio.

Créer un comité de liaison avec la société civile (ONG et associations de consommateurs) pour échanger sur l'élevage de demain

Mettre en place une communication numérique pour favoriser le dialogue avec la société civile

Poursuivre les actions de communication déjà engagées pour permettre de mieux identifier les produits et le savoir-faire français :

- **1 500 000 €** pour la promotion de la **volaille Française sur 2 ans**
- **2 300 000 €** pour la promotion **des Labels Rouge sur 3 ans** dont 1,4 millions d'euros sur le marché français et 900 000 € sur 4 pays (Allemagne, Pays Bas, Belgique, Suède)

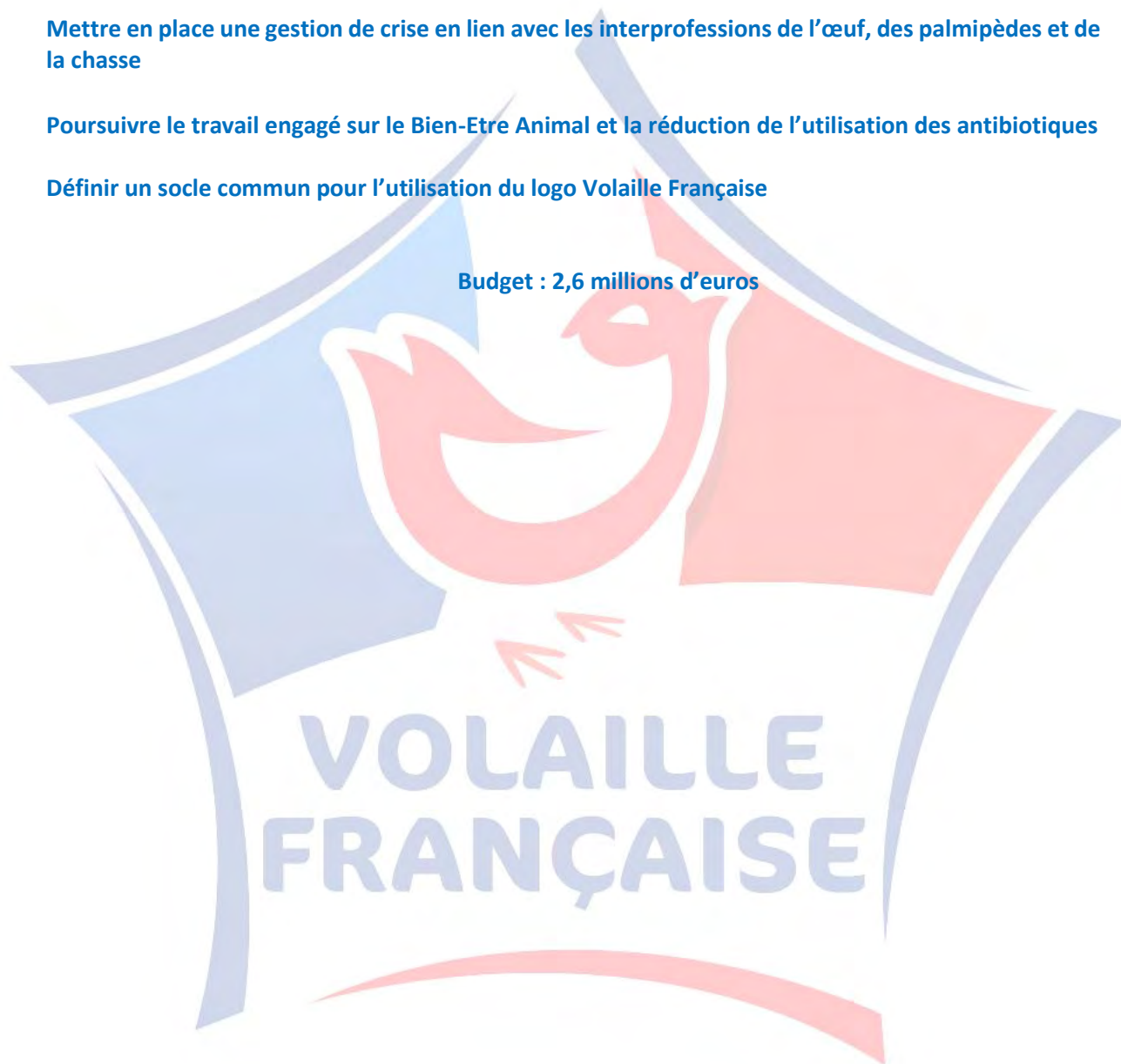
Mettre en place des études pour cibler les marchés exports cible et participer à des salons dans les pays choisis pour assurer la promotion de la volaille française

Mettre en place une gestion de crise en lien avec les interprofessions de l'œuf, des palmipèdes et de la chasse

Poursuivre le travail engagé sur le Bien-Etre Animal et la réduction de l'utilisation des antibiotiques

Définir un socle commun pour l'utilisation du logo Volaille Française

Budget : 2,6 millions d'euros



Investir à tous les maillons de la filière

pour

- Permettre à la France de rattraper son retard par rapport aux autres pays européens.
- Créer ou rénover des bâtiments d'élevage en combinant une production compétitive, apte à prévenir les risques sanitaires, et une réponse aux attentes sociétales en matière de gestion de l'environnement et de bien-être animal. Cette démarche permettra à la filière de compléter sa démarche RSE.
- Moderniser les couvoirs et permettre au maillon accoupage de prévenir les risques sanitaires et notamment le risque influenza. Par ailleurs, l'installation d'incubateur de nouvelle génération doit être encouragée.
- Créer des outils d'abattage dédiés et qui répondent à la demande des nouveaux circuits de consommation (RHD, produits transformés).

Un travail a d'ores et déjà été engagé par la profession. La modernisation des bâtiments d'élevage a débuté.

Evolution du taux de construction et des disparitions des bâtiments volailles de chair



Source: enquête ITAVI

ITAVI

Côté abattoirs, 400 millions d'euros ont été investis dans les 5 dernières années pour spécialiser des abattoirs.

Toutefois les besoins de la filière restent importants.

Investissements à prévoir dans la filière volailles pour les 5 ans à venir : 2,7 milliards d'euros

- 2,3 milliards d'euros pour les bâtiments d'élevage
- 60 millions pour les couvoirs
- 300 millions d'euros pour améliorer la compétitivité des abattoirs et maintenir un tissu industriel d'abattage pluriel
- 48 millions pour la mise en place d'investissements dans l'alimentation animale (BIOSECURITE et segmentation BIO)

Détail des besoins en Bâtiments d'Elevage

Parc de bâtiments : 17,4 millions de m2 en France dont 4,5 millions de m2 en Label Rouge et 2,9 millions de m2 en élevage de reproducteurs

Investissements bâtiments	Taux annuel de construction/rénovation	m2	Coût/m2	Coût Total	Aides PCAE annuelle
Bâtiment neuf volailles standards	4%	400 000	300	120 000 000	48 000 000
Rénovation volailles standards	10%	1 000 000	150	150 000 000	60 000 000
Bâtiment neuf volailles multiplication	5%	145 000	370	53 650 000	21 460 000
Rénovation volailles multiplication	10%	290 000	140	40 600 000	16 240 000
Rénovation volailles labels et BIO	5%	225 000	70	15 750 000	6 300 000
Renouvellement volailles labels et BIO	3%	135 000	250	33 750 000	13 500 000
Croissance volailles Labels et BIO	4%	162 000	250	40 500 000	16 200 000
Total par an				454 250 000	181 700 000
Total sur 5 ans				2 271 250 000	908 500 000

Comment favoriser les investissements ?

En amplifiant l'effort engagé pour prendre en compte la filière volaille dans l'attribution des aides à la modernisation des bâtiments agricoles (augmentation des PCAE).

En créant un fonds de garantie collectif, valorisant dans les conditions actuelles de financement les actions des acteurs de première mise en marché, adossé et géré par un fonds d'investissement (à créer en collaboration avec d'autres filières, avec des banques proches des milieux agricoles et un investisseur public type « BPIAgricole »). Ce fonds aura pour vocation d'apporter les garanties nécessaires à l'obtention de crédits pour les éleveurs souhaitant investir dans des projets répondant aux critères de modernisation définis par la profession.

En aidant les éleveurs qui souhaitent créer ou agrandir un bâtiment à engager un dialogue avec la société civile environnante :

- En demandant à l'Interprofession Volaille de rédiger « un guide de discussion avec la société civile avant le lancement de tout projet de construction de bâtiment » qui sera validé et promu par les pouvoirs publics auprès des instances locales.
- En formant, dans toutes les régions françaises, des professionnels de la filière qui viendront en appui des éleveurs et les aideront à alimenter ce débat.
- En créant un numéro vert porté par l'Interprofession Volaille pour assurer un soutien aux éleveurs.

Poursuivre le travail sur la BIOSECURITE

La Filière volaille de chair a mis en place des mesures de BIOSECURITE depuis de nombreuses années dans le cadre de la lutte contre les salmonelles.

Les deux épisodes successifs d'influenza aviaire 2015/2016 et 2016/2017 ont amené la filière à améliorer l'organisation et à renforcer les mesures mises en place.

- **Une cellule de coordination** réunissant **les filières volailles de chair, pondeuses, palmipèdes gras et gibiers** a été créée. Elle coordonne tous les travaux mis en place par la filière.
- Dans l'attente d'un guide de bonnes pratiques finalisé pour les éleveurs, **50 fiches** rédigées par l'ITAVI et validées par la DGAL recensent **toutes les mesures à mettre en œuvre en élevage** en prenant en compte toutes les espèces et les spécificités de **tous les modes d'élevage** : standard, plein air (label et BIO) et fermiers (gestion de l'élevage en autarcie)
- Depuis le mois de mai 2016, **11 000 éleveurs (toutes espèces confondues)** ont suivi la **formation** à la gestion de la BIOSECURITE
- Les comités espèces (CIPC, CIDEF, CICAR, CIP) ont mis en place **l'outil de contrôle EVA**. Ils investissent **1 million d'euros sur 2 ans** pour contrôler la mise en œuvre des mesures de Biosécurité en volailles standard.
- Le SYNALAF en lien avec le comité régional des volailles du sud-ouest a développé **un outil d'évaluation de la mise en œuvre des mesures BIOSECURITE en volailles Label Rouge et BIO**
- Les mesures de biosécurité mises en place dans les usines d'aliments et lors des transports d'aliments sont contrôlées dans le cadre de la **certification OQUALIM**
- Un guide BIOSECURITE a été élaboré pour **les intervenants en élevage et des formations** ont débuté début décembre.
- Un guide BIOSECURITE est en cours de finalisation pour **le transport des animaux vivants**. En parallèle, les entreprises de transport d'animaux vivants travaillent sur l'amélioration des systèmes de nettoyage des camions et des caisses de transport des animaux.
- La fédération des entreprises agricoles travaille sur la mise en place d'une **qualification des entreprises agricoles gérant des effluents**.
- La profession avicole a mis en place, en lien avec la DGAL, **un système d'information** alimenté par deux sources de données (la BD avicole, ATM avicole).

Les engagements de la filière consistent à :

- Finaliser tous les guides de bonnes pratiques et les transmettre à l'ANSES pour validation
- Poursuivre la formation des acteurs de la filière à la gestion de la BIOSECURITE
- Poursuivre les investissements au niveau des élevages et des transports pour minimiser les risques
- Mettre en place des mesures de prévention pour tous les salariés et tous les éleveurs
- Promouvoir la Biosécurité en abattoir grâce à la formation des salariés à l'aide d'un kit de formation développé par la Branche professionnelle
- Mettre en place des travaux de recherche pour optimiser l'utilisation des biocides



Répondre aux attentes sociétales

Faire évoluer les systèmes d'élevage et mettre en place d'un outil de mesure du Bien-Etre Animal élaboré par la profession en collaboration avec les ONG

- Plusieurs entreprises ont mis en place des démarches pour **faire évoluer le système de production standard** en prenant en compte les attentes sociétales (notamment Nouvelle Agriculture chez TERRENA, Nature d'éleveurs chez LDC, démarche Bleu Blanc Coeur).
- Dans le cadre de l'ITAVI, la profession a travaillé à la création d'une méthode d'évaluation du Bien-Etre animal en Elevage appelée **EBENE**. La mise en place de cette méthode a demandé 4 ans de travail et de rencontres entre partenaires professionnels et ONG (Welfarm et CIWF). L'objectif de cette méthode est de **proposer une méthode à tous les acteurs de la filière pour évaluer le bien-être de la même façon**. Comme présenté dans l'annexe, cette méthode est aujourd'hui finalisée. **Une application smartphone** sera mise à la disposition des professionnels **dans le courant du 1^{er} semestre 2018**. Les Organisations de production et les cabinets vétérinaires vont pouvoir utiliser cette méthode dès le printemps 2018.
- Des travaux réalisés dans un cadre européen avec une consultation importante des professionnels et des associations de protection animale, ont permis : la création d'un guide de bonnes pratiques sur le transport des animaux, de fiches techniques à destination des opérateurs, et de vidéos illustrant les bonnes pratiques (<http://animaltransportguides.eu/fr/>).

Poursuivre le travail engagé sur la baisse d'utilisation des antibiotiques

- Entre 2011 et 2016, **l'exposition aux antibiotiques des volailles** de chair a **diminué de 43%**. Cette baisse résulte d'une modification des pratiques de tous les acteurs de la filière et d'un travail de sensibilisation de tous les maillons.
- En fin d'année 2016, les fédérations de la filière ont signé **une charte d'engagement de la filière volaille de chair sur l'usage raisonné des antibiotiques**. Cette charte est présentée en annexe. L'objectif est que 95% des producteurs soient engagés dans cette charte dans 2 ans
- Dans le cadre des plans Eco-antibio l'ITAVI a mené des travaux de recherche sur **les pratiques pour réduire l'usage des antibiotiques** et proposé des **outils de sensibilisation et formation aux professionnels** (ANVOL).

Poursuivre le travail sur les aspects environnementaux et biodiversité

La **modernisation des bâtiments et la construction de bâtiments neufs** vont permettre d'améliorer encore la gestion **des aspects environnementaux**. A ce titre, le plan d'investissement prévu par la filière est à souligner.

Parallèlement **le développement des productions label rouge et bio** va participer à l'aménagement des territoires ruraux, tout en préservant la **biodiversité** grâce à des parcours (prairies) aménagés, avec de l'agroforesterie.

La France se distingue des autres pays européens par le **nombre d'espèces élevées** et par la part de la production label. Cette spécificité a permis à la France de développer **un savoir-faire dans la sélection d'espèces particulières (pintade, caille, palmipède...)** et de **nombreuses souches de Gallus originales (races colorées et à croissance lente)**.

Il est important de maintenir ce savoir-faire pour favoriser **le maintien de la BIODIVERSITE génétique** et donc de poursuivre **le soutien du SYSAAF**, association à qui l'ITAVI a délégué **le travail de sélection**.



MOYENS

Renforcer la Recherche Appliquée

Des études et des travaux de recherche appliquée sont nécessaires **pour faire évoluer les systèmes de production en améliorant la compétitivité de la filière tout en répondant aux attentes sociétales.**

Ces travaux s'articulent autour de quatre besoins :

1. Veille économique et scientifique
2. Travaux de prospective et benchmarking
3. Innovations et évolutions techniques permettant de mettre en adéquation les systèmes de production avec les attentes sociétales tout en assurant la compétitivité :
 - Nouvelles solutions techniques
 - Optimisation des modèles proposés
 - Approches systémiques prenant en compte :
 - Les coûts de production
 - La gestion des problèmes environnementaux
 - Le bien-être animal
 - La biosécurité et plus largement toutes les questions sanitaires
4. La poursuite du travail et la valorisation des travaux menés sur :
 - La diminution de l'utilisation des antibiotiques (suivi, sensibilisation, alternatives)
 - La prise en compte du bien-être animal
 - Les aspects environnementaux



BESOINS

1- Renforcer les PCAE pour permettre la modernisation du parc de bâtiments :

- Compte tenu des montants d'investissements prévus pour les 5 ans à venir, la filière volaille souhaite élargir aux PCAE à hauteur de **182 millions d'euros par an**.

2- Renforcer les aides pour la mise en place de travaux de recherches appliquées

- Renforcer l'aide CASDAR pour les ITA (30 millions demandés sur 3 ans par l'ACTA) et l'affecter aux ITA qui développent leur activité, en tenant compte du poids actuel et réel des filières et de leurs perspectives de développement. Dans ce contexte, il convient de prévoir une augmentation d'au moins 2 millions pour le CASDAR attribué à l'ITAVI.

	Porcs	Volailles
nombre d'emplois	99 000	117 700
Chiffre d'affaires Amont en Millions d'euros	3,2	4,6
PNDAR-CASDAR	4,7	1,66

(Source GIS Elevage demain- Comptes de l'Agriculture)

3- Faire Evoluer la LME pour encadrer les promotions

Supprimer les pénalités en cas de non-respect du taux de service pour les filières sous signes de qualité qui ont des contraintes de production particulière, revoir le système de promotion (interdire les promotions du type deux produits pour le prix d'un et interdire les NIP sur les ventes de volailles festives Label Rouge et bio).

4- Accompagner le développement de nouveaux marchés export

Un accompagnement des pouvoirs publics de 15 millions d'euros permettrait à la filière d'ouvrir de nouveaux marchés extra-communautaires, de favoriser une montée en gamme et donc de réorienter les marchés export.

5- Simplifier et harmoniser les procédures à l'échelle européenne

- **En simplifiant les procédures** et en les harmonisant avec celles de nos voisins européens (en particulier pour permettre aux éleveurs d'implanter de nouveaux bâtiments).
- **En harmonisant** les législations européennes pour **la gestion des travailleurs détachés et la fiscalité des entreprises**.
- **En préservant les normes de commercialisation actuelles** qui définissent les modes d'élevage (sans rendre obligatoire l'étiquetage sur ces différents modes d'élevage)

6- Préserver la viande de volaille européenne dans les négociations internationales

- **En préservant la viande de volaille dans les négociations européennes** de nouveaux accords de libre-échange avec les pays tiers **et lors des négociations du BREXIT**.

7- Identifier les produits

- En **développant l'étiquetage de l'origine de la viande de volaille** pour les produits avicoles notamment dans les produits transformés.
- En clarifiant la segmentation de l'offre auprès du consommateur en **mettant en avant les signes de qualité** (labels, IGP, Bio...) et en supprimant toutes les autres mentions faisant référence à une origine (type bannière régionale)





ANNEXES

**VOLAILLE
FRANÇAISE**





LA CONTRACTUALISATION EN AVICULTURE : EXTRAIT DE L'ÉTUDE ITAVI « CONTRATS EN AVICULTURE »

Assurance pour l'éleveur d'une rémunération quelles que soient les conditions de marché :

« Le contrat garantit à l'éleveur que le lot dont il va assumer tout ou partie des charges d'élevage sera acheté ou repris par l'entreprise contractante, et ce indépendamment des conditions de marché. Le risque de marché est donc assuré essentiellement par l'entreprise. Le niveau de la rémunération de l'éleveur, en revanche, sera plus ou moins garanti selon le type de contrats

Ainsi, les contrats dans lesquels le prix de vente est indexé sur une cotation du vif connectent directement la rémunération de l'éleveur au marché, et sont donc plus risqués (moins sûrs) que ceux mettant en jeu une négociation, qui a pour effet de répartir le risque de marché plus ou moins équitablement entre les acteurs.

Les contrats assurant le plus l'éleveur sont ceux dont lesquels les prix (aliment, poussin, reprise) sont indexés sur les variations de prix d'intrants, ce qui permet à l'éleveur de bénéficier d'une marge stable, ou ceux qui prévoient une garantie de marges pour un pourcentage donné des meilleurs lots, le plus souvent 66 %, notamment via une indexation sur les performances collectives des éleveurs. Dans ce dernier cas, l'organisation de production assume le risque de marché, mais également le risque commun d'élevage : si un aléa climatique ou sanitaire affecte tous les éleveurs, c'est l'OP qui supportera la perte globale, puisqu'elle s'est engagée sur un niveau de marge précis. »

Rôle central de l'organisation de Production

« Les organisations de production ont un rôle central de coordination et de construction de la performance globale de la filière. Elles doivent, en effet, d'une part traduire les attentes quantitatives et qualitatives du marché, exprimées par leur clients abattoirs, en termes d'objectifs de production : nombre, calibres, qualité, respect d'exigences spécifiques, et d'autre part, mettre en œuvre des stratégies d'approvisionnement en intrants, de planification de la production, d'incitation à la performance permettant de répondre à ces attentes.

Les organisations de production ont également pour objectif de disposer d'un planning suffisant pour répondre aux demandes parfois fluctuantes de leurs clients abattoirs. Elles cherchent donc, surtout en période de conjoncture tendue (soit parce que la demande augmente, soit parce que les candidats éleveurs se font plus rares et donc moins « conciliants » comme actuellement), à capter des éleveurs et à les fidéliser.»





INDICATEURS DE COÛTS ET DE PRIX DANS LE SECTEUR DE LA VOLAILLE

1 - Fléchissement des indices ITAVI depuis avril 2017

Les indices ITAVI reflètent le coût optimisé des matières premières entrant dans différentes formules volailles. Ce coût inclut les matières premières hors prémix et les coûts de transport jusqu'à une usine fictive située en Ille et Vilaine. Il n'inclut pas les coûts de fabrication, de distribution et la marge du fabricant.

Pour intégrer les évolutions de la génétique, de la connaissance des matières premières et des besoins nutritionnels des animaux, les modalités de calcul de l'indice ont été revues à partir de mai 2016. Janvier 2014 a été retenu comme nouveau contexte économique de référence, c'est-à-dire comme nouvelle base 100.

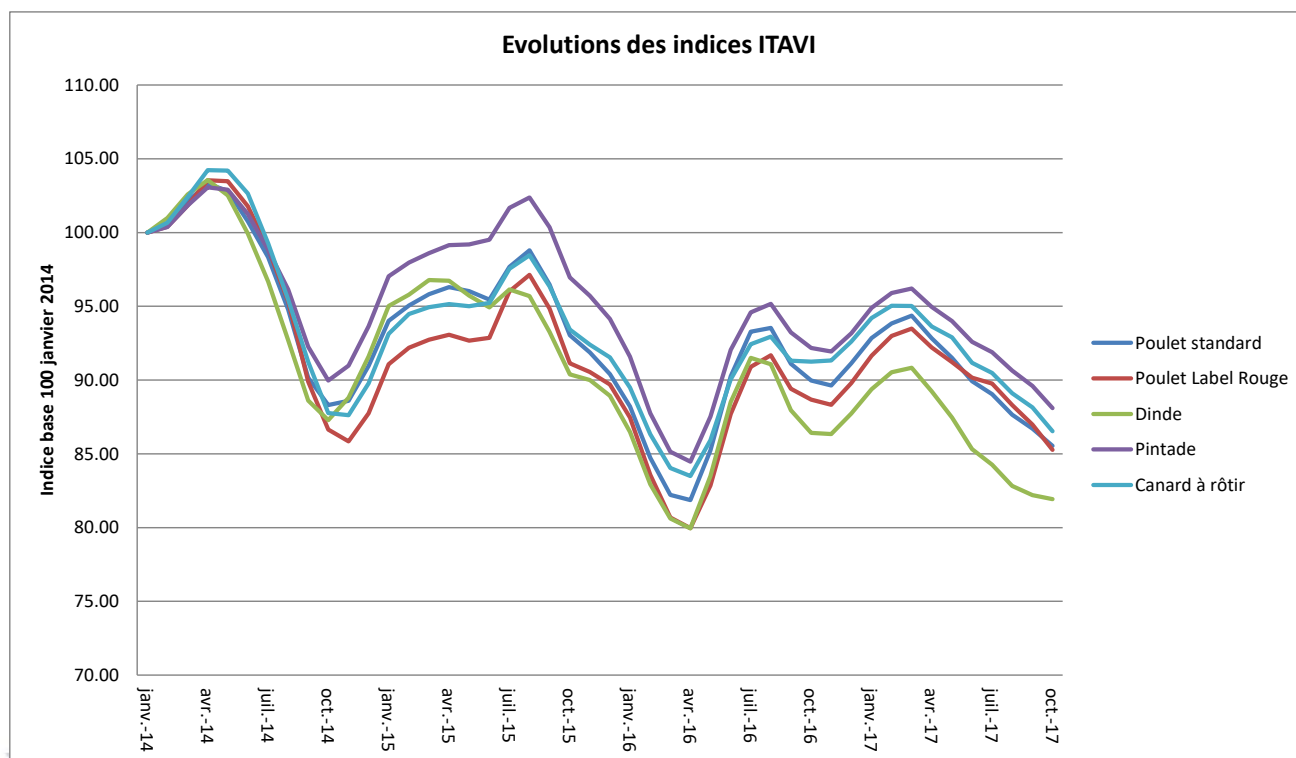
Ces indices de coût matière première sont mis en ligne chaque début de mois sur le site www.itavi.asso.fr.

Indices ITAVI moyens annuels (base 100 janvier 2014)

	Poulet	Poulet label	Dinde	Pintade	Canard à rôti
2014	96.73	96.28	96.27	97.60	97.11
2015	95.07	92.83	94.11	98.56	94.80
2016	88.43	86.75	86.08	90.73	89.27
Janvier 2017	92.84	91.66	89.37	94.90	90.55
Février 2017	93.84	92.98	90.53	95.90	91.59
Mars 2017	94.37	93.49	90.83	96.20	91.88
Avril 2017	92.83	92.21	89.24	94.96	90.81
Mai 2017	91.51	91.22	87.47	93.99	89.90
Juin 2017	89.92	90.17	85.32	92.60	88.79
Juil-17	89.04	89.76	84.27	91.89	88.28
Août-17	87.65	88.30	82.82	90.63	89.10
Sept-17	86.71	86.98	82.21	89.60	88.14
Octobre-17	85.54	85.26	81.92	88.11	86.54

Méthode de calcul des indices ITAVI : les prix d'un panier de 40 MP sont suivis mensuellement et lissés sur 3 mois. Les coûts de transport sont indexés sur l'indice de transport régional publié mensuellement par le CNR. Les trois matrices : besoins nutritionnels des animaux, caractéristiques et coûts des MP, contraintes d'incorporation (mini maxi) ont été revues et validées avec des professionnels de l'alimentation animale et de nouvelles matières premières ont été introduites. Ces modifications ont été utilisées afin de calculer l'indice de façon rétrospective jusqu'en janvier 2014.

En production de volailles de chair, l'aliment représente environ 65% du coût de production du vif et le coût matière première environ 80% du coût de l'aliment soit 52% du coût du vif et environ 1/3 du coût de la volaille à la sortie de l'abattoir.



2 - indicateurs utilisés dans l'accord du 3 mai 2011

Par cet accord signé le 3 mai 2011, éleveurs, transformateurs et distributeurs s'engagent à prendre en compte « les variations excessives des prix de l'alimentation animale dans les négociations commerciales » afin de « mettre en place une plus grande fluidité dans les mécanismes de formation des prix tout au long de la filière ».

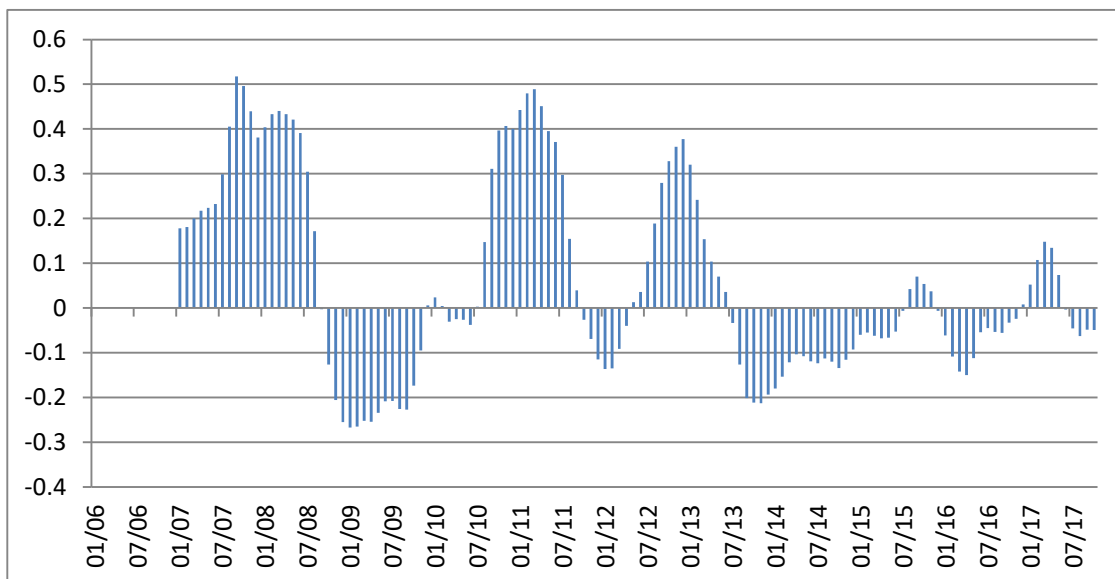
Les négociations entre parties signataires interviennent lorsque deux conditions sont réunies simultanément (source <http://agriculture.gouv.fr/indices-filiere-volaille>):

a. Une forte variation des prix de l'alimentation animale :

« La situation de variation excessive des prix de l'alimentation animale est constatée quand l'indice ITAVI calculé sur la base de janvier 2006 franchit pendant 3 mois consécutifs des paliers de plus ou moins 10% par rapport au même mois de l'année précédente ».

Sur l'ensemble de l'année 2016, les indices enregistrent des baisses sensibles par rapport en 2015. Ils sont en reprise en fin d'année 2016 et sur le premier trimestre 2017, avant de fléchir à nouveau. **En octobre 2017, l'indice poulet est inférieur de 4.9 % à son niveau d'octobre 2016.**

Evolution de l'indice mensuel ITAVI poulet standard : variations mensuelles par rapport au même mois de l'année précédente.



b. Une évolution excessive de la part du coût de l'alimentation dans le prix au stade abattoir

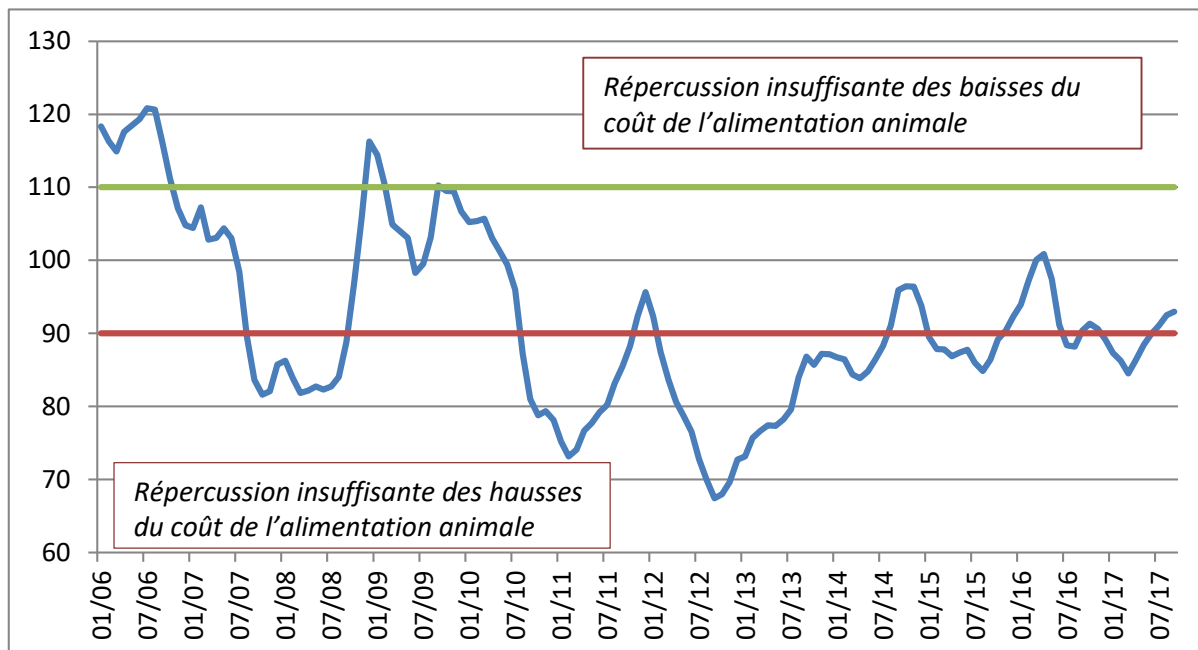
Le rapport des indices des prix au stade "sortie abattoir" et des prix de l'aliment est constitué à partir : de l'indice des prix de production de l'industrie pour la viande de poulet (INSEE) et de l'indice ITAVI pour le coût des matières premières pour les industriels. « La situation de variation excessive des prix des matières premières est constatée lorsque le rapport des indices se situe à plus ou moins 10% de la référence 2006-2010 ».

Evolution de l'indice de prix de production industrielle « viande de poulet » (source INSEE).
Base 100 Année 2010



Après une hausse fin 2012, l'indice des prix de vente des abattoirs à leurs clients est resté globalement orienté à la baisse depuis. L'indice des prix de vente tend cependant à se stabiliser depuis le début 2017.

Rapport de l'indice de prix de production industrielle « viande de poulet » sur l'indice du prix des aliments poulets ITAVI. Base 100= moyenne 2006-2010. Seuil haut à 110, seuil bas à 90.



Le rapport se situe à 93 en septembre 2017.

Interprétation des graphiques

De janvier 2015 à juillet 2015

Les indices ITAVI restent inférieurs à leurs niveaux de 2014 mais le rapport entre les indices de prix sortie abattoir et les indices ITAVI est en dessous du seuil de 90% et traduit une situation difficile pour l'industrie avicole.

De août 2015 à novembre 2015.

Les indices ITAVI repassent au-dessus de leur niveau de 2014. Le rapport entre les indices de prix sortie abattoir et les indices ITAVI demeure en dessous du seuil de 90%.

De décembre 2015 à novembre 2016.

Les indices Itavi sont inférieurs à leur niveau de l'année précédente. Le rapport entre les indices de prix « sortie abattoir » et les indices ITAVI rentre à nouveau dans le tunnel, à l'exception des deux mois de juillet et août.

De décembre 2016 à mai 2017

Les indices Itavi, en reprise, sont à nouveau supérieurs à leurs niveaux de l'année précédente. Le rapport entre les indices de prix INSEE sortie abattoir et les indices Itavi est inférieur à 90 depuis décembre 2016, traduisant une détérioration de la situation pour l'industrie avicole.

Depuis juin 2017

Les indices Itavi, orientés à la baisse, sont inférieurs à leur niveau de 2016. Le rapport entre les indices de prix INSEE sortie abattoir et les indices Itavi « rentre dans le tunnel » depuis juillet 2017, traduisant une amélioration de la situation pour l'industrie avicole.



Les volailles Label Rouge, IGP et biologiques françaises sont des productions fermières, élevées selon un mode de production qui répond largement aux attentes des consommateurs-citoyens, et à ce qui a été exprimé par le Président de la République dans son discours de Rungis le 11 octobre 2017.

Ces volailles sont en effet issues de souches rustiques à croissance lente, élevées dans des bâtiments à taille humaine avec de faibles densités, ont accès à de grand espace de plein air, et sont nourries de produits végétaux constitués très majoritairement de céréales locales.

Ce sont des productions qui respectent le bien-être animal, l'environnement, participent au maintien d'une agriculture traditionnelle de proximité dans des exploitations associant polyculture-élevage, et participent à la structuration des territoires et au maintien d'emplois dans les régions françaises.

Label Rouge, IGP et BIO sont des signes officiels de qualité et d'origine, par conséquent toutes les étapes de production de ces volailles respectent des cahiers des charges strictes et sont contrôlées par des organismes certificateurs indépendants.

Ces volailles sont produites dans de nombreuses régions françaises, elles sont donc des productions locales par définition et doivent être valorisées ainsi.

Politique de segmentation du marché de la filière volailles de chair

La politique de segmentation du marché doit viser avant tout à favoriser la segmentation existante par les signes de qualité (Label Rouge, bio, IGP, AOC) et les mentions valorisantes (certification de conformité + modes d'élevage définis dans les normes de commercialisation européennes). La réglementation n'est pas à faire évoluer sur ces points, elle doit au contraire être préservée que ce soit au niveau européen et au niveau français.

Objectifs à 5 ans des filières volailles de chair Label Rouge/IGP/BIO :

1. Augmenter la production de volailles bio de 50 % et de volailles Label Rouge de 15 %
2. En poulets Label Rouge : passer la part des poulets vendus sous forme de découpes (filets/cuisses) à 50 % (30 % en 2017)
3. Augmenter les exportations : en volailles Label Rouge, doubler les volumes exportés pour faire passer la part des exportations de 5 % à 7-8 % de la production.
4. Vendre plus au secteur de la RHD, et en particulier à la restauration collective : augmenter les ventes de poulets Label Rouge et bio de 20 %.

Ces objectifs peuvent être atteints grâce à différents leviers :

1. Augmenter la production de volailles bio de 50 % et de volailles Label Rouge de 15 %

Pour les volailles Label Rouge et bio :

- Engagement des filières à avoir une bonne connaissance de la production via les observatoires économiques du Synalaf.
- Besoin d'aides à l'investissement et à la rénovation des bâtiments via les PCAE.

Sur les 5 dernières années, la filière a investi pour cela environ 75 M€/an.

Dans les 5 prochaines années, la filière aurait besoin d'investissements à hauteur de 90 millions/an.

- Préservation des réglementations européennes et françaises sur les modes d'élevage et sur les signes de qualité officiels = pas d'évolution des normes de commercialisation européennes (règlement 543/2008) sur le sujet des modes d'élevage.
- Pas d'étiquetage obligatoire des modes d'élevage, car cela remettrait en cause au niveau français le lien entre « fermier » et le Label Rouge et cela brouillerait la segmentation existante qui fonctionne bien.
- Supprimer les pénalités des distributeurs pour non-fourniture de volailles sous signes de qualité, car cela fragilise les filières.
- Légiférer pour encadrer le développement des marques territoriales, à l'initiative des régions et départements notamment, qui brouille toute la segmentation existante et entraîne des distorsions de concurrence pour les filières sous signes de qualité qui, elles, respectent des cahiers des charges stricts et sont très contrôlées. En parallèle de cela, la filière volailles de chair s'engage à s'autodiscipliner pour ne pas utiliser les valeurs et images des volailles Label Rouge/IGP sur des volailles standard.

Pour les volailles Label Rouge :

- Plus de communication sur ces produits : les professionnels s'engagent par le Synalaf dans un vaste programme de communication sur le Label Rouge. Le montant du projet, qui est organisé avec les filières viandes Label Rouge, est de 2,3 M€/an, pendant 3 ans, dont 1,4 M€/an sur le marché français. Cela se fait en complémentarité avec les communications faites sur le terrain, dans les régions, par les opérateurs régionaux.
- Les écarts de prix entre fonds de rayons et promotions des poulets Label Rouge sont incompréhensibles pour les consommateurs, et la filière souhaite réduire l'ensemble des promotions. Concrètement pour les volailles Label Rouge :
 - Dans 3 ans, arrêter les promotions « 2 poulets Label Rouge pour 1 acheté » qui cassent les repères que les consommateurs peuvent avoir sur les prix des produits.
 - Dans 3 ans, interdire l'utilisation de NIP (« nouveaux instruments promotionnels ») sur les ventes de volailles festives Label Rouge et bio (chapon, poularde, dinde, chapon de pintade, oie).

Pour les volailles bio :

- Attention au type de productions biologiques que l'on souhaite développer : il est très important de développer une production respectant les critères de la production « fermière à la française », c'est-à-dire avec le respect de critères comme : des tailles d'élevages limitées (1600 m²/exploitation en volailles de chair), l'utilisation de souches à croissance lente, et un âge minimal de 81 jours en poulet bio. Pour le bon développement de la production biologique française, il est important d'apporter un grand soutien de l'administration et des organisations bio à la filière avicole bio française dans les négociations sur la future nouvelle réglementation européenne sur l'agriculture biologique.

- Pour développer les productions bio, il est également nécessaire de favoriser le développement des cultures biologiques en France et la contractualisation entre opérateurs. La filière avicole biologique s'inquiète du grand manque de végétaux bio français, et des importations qui présentent un risque pour la filière.

2. En poulets Label Rouge : passer la part des poulets vendus sous forme de découpes (filets/cuisses) à 50 % (30 % en 2017)

- Limiter le taux de marge réalisé par les distributeurs sur les découpes pour favoriser leurs achats par les ménages français.
- Importance de l'équilibre matière dans les ventes. Nécessité de communiquer sur l'adaptation des portions et grammages en restauration collective. Besoin d'innovations pour vendre tous les produits. *À voir transversal toutes volailles.*

3. Augmenter les exportations : en volailles Label Rouge, doubler les volumes exportés pour faire passer la part des exportations de 5 % à 7-8 % de la production.

- Plus de communication sur ces produits : les professionnels s'engagent par le Synalaf dans un vaste programme de communication sur les volailles Label Rouge dans 4 pays européens : Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Suède. Le montant du projet est de 900 K€/an sur ces marchés, avec essentiellement des animations en magasin, participations à des salons et relations-presse pour faire connaître dans ces pays les qualités des volailles Label Rouge françaises.
- Autres leviers possibles pour aider globalement les exportations : *À voir transversal toutes volailles.*

4. Vendre plus au secteur de la RHD, et en particulier à la restauration collective : augmenter les ventes de poulets Label Rouge et bio de 20 %

- Les Pouvoirs publics ne doivent pas favoriser que bio et local en restauration collective publique et territoriale, ils doivent intégrer les produits sous signes de qualité Label Rouge/IGP/AOP dans leur objectif de 50 % en 2022. Les volailles Label Rouge et IGP sont produites dans de nombreuses régions françaises, elles sont donc des productions locales par définition et doivent être valorisées ainsi. Ce sont des signes officiels français et européens, les Pouvoirs publics ont le devoir de les valoriser ainsi.

Par ailleurs, d'une manière générale la filière souhaite avoir un outil de régulation des volumes de production au niveau national.





Contribution de la nutrition animale aux plans des filières agricoles et agroalimentaires

La nutrition animale à l'interface des filières animales et végétales est impliquée dans l'élaboration de nombreux « plans filières » tant animales que végétales. Dans ce cadre, les professionnels de la nutrition animale souhaitent s'engager aux côtés de leurs partenaires des filières agricoles et agroalimentaires pour accompagner un développement des filières et relever le défi de la quadruple performance économique, environnementale, sanitaire et sociale. Les entreprises de la nutrition animale entendent favoriser la cohérence entre les différents plans auxquels elles contribuent particulièrement sur les questions engageant les filières végétales pour répondre aux besoins en matières premières pour l'alimentation des animaux ou encore dans les domaines concernant plus généralement l'élevage (Gestion de la biosécurité par exemple).

Dans ce cadre, elle a la volonté de

1. Mettre au service du développement des filières françaises son savoir-faire (sécurité, qualité et compétitivité) pour garantir un approvisionnement des élevages adapté à tous les segments de marché : production standard, sous signes officiels de qualité dont Bio, autres démarches de qualité et/ou d'origine.
2. Maintenir et renforcer le **haut niveau de sécurité et de qualité des matières premières utilisées pour l'alimentation des animaux d'élevage** en participant notamment aux plans de surveillance et de contrôle mutualisés et aux dispositifs de certification des usines OQUALIM.
3. S'engager pour une **alimentation durable des animaux d'élevage** sur la base de critères partagés par toute la filière, de la production de matières premières jusqu'à la distribution des produits animaux en intégrant les attentes des consommateurs et de la société civile. Renforcer à ce titre la démarche DURALIM au travers notamment de l'origine France et de la qualité des matières premières utilisées.
4. Poursuivre l'engagement des entreprises pour faire de l'alimentation animale une solution reconnue pour l'amélioration du bien-être animal et de la résistance des animaux aux agents pathogènes, favorisant ainsi la **baisse de l'usage d'antibiotiques** en élevage (Ecoantibio 2).
5. **Favoriser avec les acteurs économiques la construction de filières de proximité** efficaces et adaptées à leurs territoires, répondant à la demande des consommateurs et aux attentes sociétales.

ENGAGEMENTS

A cette fin, les professionnels de la nutrition animale s'engagent à :

- Mettre en œuvre les **bonnes pratiques de biosécurité**, en usine et lors des livraisons en élevage.
- Poursuivre et renforcer la valorisation en alimentation animale des matières premières non utilisées/utilisables en alimentation humaine pour accompagner le **développement de la bioéconomie** et plus particulièrement de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Etendre le respect des bonnes pratiques professionnelles en matière de **sécurité et de qualité sanitaire des aliments pour animaux d'élevage** à l'ensemble des matières premières utilisées en alimentation (comprenant les flux de matières premières utilisées directement en élevage).
- S'engager dans les interprofessions agricoles pour maintenir et développer les **sources de protéines produites en France** à destination de l'alimentation des animaux.
- Développer la valorisation et les différentes formes de contractualisation en matières premières agricoles locales (céréales et oléo-protéagineux notamment) pour approvisionner des filières animales locales (Engagement pour couvrir 10% des besoins en matière première du secteur).

A ce titre, elle propose par exemple de

- o Développer un cahier des charges « blé fourrager » intégrant les besoins et exigences spécifiques au secteur (qualité sanitaire –qualité nutritionnelle - durabilité) ...)
- S'assurer de la **cohérence des schémas de développement des filières biologiques**. La demande des consommateurs en produits biologiques est en forte évolution. Pour y répondre, les ambitions de développement des filières animales biologiques, en particulier pour les monogastriques, doivent être traduites dans les objectifs de développement des filières biologiques végétales (et réciproquement).

Ils demandent également un accompagnement volontariste des pouvoirs publics pour :

- **Œuvrer pour une harmonisation européenne effective** avec suppression/interdiction des dispositions nationales relatives à des dispositions harmonisées au niveau UE.
- Reconnaître les **initiatives « filières »** comme réponses aux objectifs fixés par les pouvoirs publics (socles filière, cadre stabilisé) et soutenir les **investissements en élevage** nécessaires.
- Faire évoluer la réglementation et investir pour permettre **l'optimisation de la logistique** (améliorer les capacités de transport des camions : 36t pour les porteurs à 4 essieux et concrétiser les projets favorisant les transports alternatifs : Plateforme multimodales, embranchement, fer et fluvial).
- Mettre en place des outils de gestion de crise à l'échelle européenne adaptés aux spécificités des filières agricoles et agroalimentaires. Le taux de spécialisation n'est par exemple pas un critère d'éligibilité pertinent pour les fabricants d'aliments dans les dispositifs d'indemnisation européens qui de fait se retrouvent exclus des dispositifs (notamment celui concernant la lutte contre l'Influenza aviaire). En effet, la localisation des usines au plus près des élevages rend impossible un haut niveau de spécialisation des outils.
- Encourager la **contractualisation entre la production et les stades de la transformation et de la valorisation** par des mécanismes incitatifs (fiscaux et/ou réglementaires).



L'éleveur garant du bien-être animal

Mise en place d'un outil de progrès du bien-être animal,
dans les filières avicole et cunicole

Méthode EBENE : Evaluation du BiEN-Etre animal



ITAVI

L'INSTITUT TECHNIQUE DES FILIÈRES
AVICOLE, CUNICOLE ET PISCICOLE

BIEN-ÊTRE ANIMAL, BIEN-ÊTRE DE L'ÉLEVEUR

Le bien-être des animaux d'élevage fait partie des préoccupations quotidiennes des éleveurs. Le bien-être animal relève d'une responsabilité partagée qui nécessite l'engagement et la participation de plusieurs parties prenantes, dont les éleveurs, les vétérinaires, mais aussi les autres intervenants en élevage. Les avancées scientifiques et techniques viennent enrichir les connaissances empiriques et la qualité des soins apportés par les éleveurs à leurs animaux.

Placé dans de bonnes conditions, un animal d'élevage aura un développement optimal et sera moins sujet aux maladies ou aux blessures. Les performances d'élevage en seront favorisées.

De plus, garantir aux animaux un bon milieu de vie rend le travail de l'éleveur plus satisfaisant et valorise son savoir-faire.



Le bien-être animal et les cinq libertés

Pour déterminer si un animal est dans un état de bien-être satisfaisant, divers principes repris par l'OIE sous la dénomination des « 5 libertés » sont représentés ci-contre.

1 LIBERTÉ PHYSIOLOGIQUE

(ex: installer un nombre adéquat de mangeoires pour que tous les animaux puissent se nourrir en même temps)

2 LIBERTÉ SANITAIRE

(ex: faire suivre régulièrement le troupeau par un vétérinaire)

3 LIBERTÉ ENVIRONNEMENTALE

(ex: s'assurer que la température et la ventilation conviennent aux animaux)

4 LIBERTÉ PSYCHOLOGIQUE

(ex: prévenir de l'entrée d'un humain par un son spécifique)

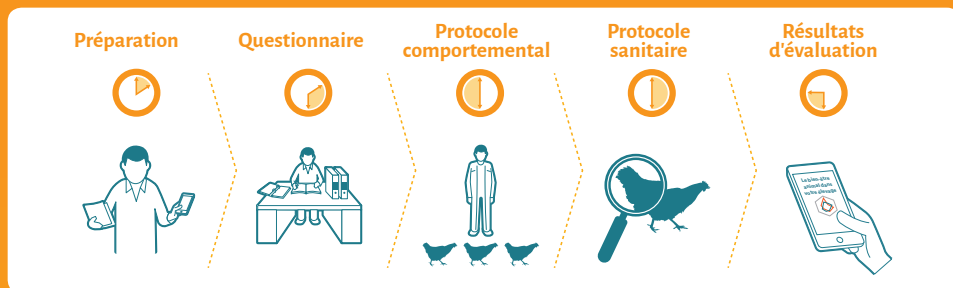
5 LIBERTÉ COMPORTEMENTALE

(ex: permettre aux volailles de se percher à différentes hauteurs)



COMMENT SAVOIR SI LES ANIMAUX SONT BIEN ?

La méthode EBENE se base sur de multiples mesures, recueillies par le biais d'un questionnaire, de l'observation de l'état sanitaire des animaux ou de leur comportement (calcul de la densité, réaction des animaux à l'homme, présence de blessures, etc.). Ces données sont ensuite regroupées au sein de critères (comme le comportement du groupe ou le confort au repos), liés aux 5 libertés. Cette méthode d'évaluation est fondée sur des méthodes validées scientifiquement et représentatives (comme la méthode Welfare Quality®).



L'ÉLEVEUR AU CENTRE DE LA DÉMARCHE

Dans la méthode EBENE, l'éleveur recueille lui-même la majorité des données dans son suivi quotidien. Ainsi, l'évaluation du bien-être de ses animaux est fondée sur la formalisation de gestes et d'observations qui lui sont routiniers. Des techniciens, ou des vétérinaires, appuyés par des scientifiques sont à sa disposition pour l'aiguiller vers un changement de pratiques, si besoin.

UN OUTIL DE PROGRÈS

L'amélioration continue des conditions d'élevage des animaux nécessite dans un premier temps de réaliser un état des lieux : c'est ce que propose la méthode d'évaluation EBENE. L'éleveur dispose de premières pistes d'amélioration immédiatement, après l'affichage des résultats. L'outil se veut être évolutif, afin de répondre au mieux aux attentes des utilisateurs (éleveurs, techniciens, vétérinaires...).



UN OUTIL CO-CONSTRUIT ET PARTAGÉ

La méthode EBENE est issue d'un projet collaboratif dans lequel différents acteurs ont travaillé ensemble : des scientifiques, des experts de l'ITAVI, des représentants des professionnels de l'élevage et des associations de protection animale.



LES MISSIONS DE L'ITAVI



L'ITAVI (Institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole) est un organisme de recherche appliqué depuis 1968, qui aide la filière à anticiper et à s'adapter aux différentes évolutions, par une expertise, des veilles, des études et la mise en place d'outils concrets et pratiques. Depuis 1995, une équipe est dédiée au bien-être animal, sur des compétences transversales (élevage, transport, abattage).



Pour en savoir plus sur la démarche

- Méthode EBENE (Evaluation du BiEN-Etre animal)
- Gérée par l'ITAVI
Institut Technique de l'Aviculture
7 rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS
- Plus d'informations sur www.itavi.asso.fr

Merci pour les soutiens de :



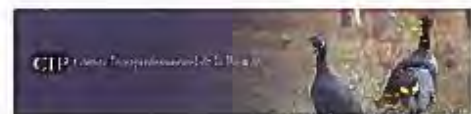
Dépôt légal en octobre 2017

Annexe n°6 : Charte d'engagement de la filière volailles de chair sur l'usage raisonné des antibiotiques

Engagement de la Filière Volailles de chair sur l'usage raisonné des antibiotiques



Confédération Française
de l'Aviculture



Synalaf
Syndicat National
des Labels Avicoles de France

L'antibiorésistance et l'usage raisonné des antibiotiques se sont imposés comme des sujets d'intérêt majeurs dans les filières de productions animales, dont la filière Volailles de chair et ce depuis plusieurs années. Les professionnels et les scientifiques du monde avicole se sont donc investis dans de nombreux projets pour surveiller et réduire l'usage d'antibiotiques.

En 2011, le Ministère en charge de l'Agriculture a mis en place le plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire (plan Ecoantibio 2017). Ce plan poursuit deux objectifs :

- diminuer la contribution des antibiotiques utilisés en médecine vétérinaire à la résistance bactérienne et à ses conséquences sur la santé animale et la santé publique ;
- préserver durablement l'arsenal thérapeutique pour la médecine vétérinaire, et ce d'autant plus que la perspective de développement de nouveaux antibiotiques, est réduite.

La filière Volailles de chair, consciente des enjeux, participe pleinement au plan Ecoantibio 2017 et a donc décidé de mettre en place une charte volontaire sur l'usage raisonné des antibiotiques, pour les volailles élevées en France. Les différents acteurs de la filière ont souscrit à des engagements, détaillés ci-après, selon les recommandations du rapport de l'ANSES¹ sur *l'évaluation des risques d'émergence d'antibiorésistances liées aux modes d'utilisation des antibiotiques dans le domaine de la santé animale*. Chaque maillon de la filière : accoupage, alimentation animale, vétérinaires, organisations de production, élevage, abattage, s'engage donc à respecter des bonnes pratiques cohérentes avec ces recommandations.

Rappel - règles de prescription-délivrance des antibiotiques appliquées partout en France, décrites précisément dans le code de la santé publique :

Les antibiotiques font partie, parmi d'autres, des moyens thérapeutiques dont dispose le vétérinaire pour traiter les animaux malades. La biosécurité et la prévention, notamment vaccinale, doivent toujours être privilégiées. C'est l'éleveur qui alerte son encadrement vétérinaire après observations de signes de maladie sur ses volailles. Le vétérinaire traitant réalise alors un diagnostic, suite à un examen clinique ou une autopsie complétée ou non par des examens complémentaires et, le cas échéant, prescrit un antibiotique en rédigeant une ordonnance, qui comporte à minima les mentions suivantes (identification du prescripteur, lot d'animaux concerné, antibiotique prescrit, posologie et délai d'attente). La prescription peut également se faire sans examen clinique dans le cadre du suivi sanitaire permanent et pour les maladies faisant l'objet d'un protocole de

¹ANSES, Avril 2014, *Evaluation des risques d'émergence d'antibiorésistances liées aux modes d'utilisation des antibiotiques dans le domaine de la santé animale*, 240 p.

soins. Les signataires de la charte s'interdisent cette pratique dans le cas des antibiotiques d'importance critique.

L'antibiotique est finalement délivré à l'éleveur, qui peut alors l'administrer aux animaux, en respectant les posologies, la durée de traitement et le délai d'attente avant l'abattage des animaux, comme indiqué sur l'ordonnance.

Traçabilité des antibiotiques : obligations faites aux détenteurs d'animaux :

Le détenteur consigne ou classe dans le registre d'élevage les données suivantes :

- les ordonnances;
- les mentions de l'administration d'antibiotiques vétérinaires, y compris des aliments médicamenteux, avec l'indication du nom des antibiotiques, des animaux concernés, de la voie d'administration, de la dose quotidienne de traitement administrée par animal, de la date de début et de fin de traitement. Les mentions concernant la voie d'administration et la dose quotidienne par animal peuvent être remplacées par un renvoi à l'ordonnance relative au traitement.

Ces données doivent être conservées pendant 5 ans.

Traçabilité des délivrances : obligations faites aux ayants droit

Lors de la délivrance d'antibiotiques, l'ayant droit transcrit cette délivrance sur un registre ou l'enregistre par tout système approprié. Les transcriptions ou enregistrements comportent des mentions obligatoires concernant l'identification du prescripteur, des détenteurs des animaux concernés, la quantité et les numéros de lot des antibiotiques délivrés, la date de délivrance et des mentions spécifiques en cas de colisage. Ces données doivent être conservées pendant 5 ans.

Indicateur de suivi des usages d'antibiotiques

Pour faire suite aux travaux élaborés par l'ITAVI dans le cadre du plan Ecoantibio 2017, la profession propose de suivre les indicateurs suivants :

- **L'indice de fréquence de traitements antibiotiques : IFTA**, qui se calcule, pour chaque espèce et/ou type de production, de la manière suivante :

$$IFTA = \frac{1}{D} \times \sum_{t=1}^n dt \times Nt$$

Avec

t	= traitement
dt	= durée du traitement (jours)
Nt	= nombre de principes actifs dans le traitement
D	= durée du cycle de production ou âge final des animaux (jours)

- ⇒ Il est possible de décliner cet indicateur par familles de molécules ; la filière a donc choisi de calculer, en plus de l'IFTA global, un IFTA pour les antibiotiques d'importance critique.
- **Nombre de DDD (defined daily dose)** qui correspond à un nombre de jour de traitement reçu par animal ou kg de poids vif, et que l'on peut exprimer pour chaque espèce et/ou type de production,
- **Nombre de DCD (defined course dose)** qui correspond à un nombre de traitement reçu par animal ou kg de poids vif, et que l'on peut exprimer pour chaque espèce et/ou type de production

Aussi, tous les maillons de la filière s'engagent à favoriser la remontée des données permettant d'analyser le suivi et l'évolution de ces indicateurs d'usage des antibiotiques dans la filière volaille de chair française.

Maillon Sélection Accoupage

Les entreprises de sélection et d'accoupage constituent le premier maillon des filières avicoles. Conscientes de leurs responsabilités en tant que multiplicateurs et de leur devoir d'exemplarité, ces entreprises se sont engagées collectivement afin de mieux maîtriser l'usage des traitements médicamenteux, pour répondre aux attentes des filières et aux préoccupations sociétales.

Ces engagements s'appliquent aux élevages de futurs reproducteurs et de reproducteurs (production d'œufs à couver) et aux couvoirs (producteurs d'animaux d'un jour).

Fiche d'engagement à faire signer par le responsable de l'entreprise : directeur et Président.

- Nom de l'entreprise :
- Nom et fonction du signataire :

Je m'engage à :

1. Informer et former des intervenants

- ✓ former et sensibiliser les techniciens intervenant dans les élevages de multiplication à un module ciblé biosécurité et bonnes pratiques d'usage des antibiotiques permettant de prévenir le recours aux antibiotiques.
- ✓ encourager le vétérinaire intervenant au couvoir et dans les élevages de multiplication à suivre les modules de formation sur les bonnes pratiques concernant la pharmacie vétérinaire et l'antibiorésistance dans le cadre de son mandat sanitaire.
- ✓ informer et accompagner les éleveurs multiplicateurs sur les bonnes pratiques d'usage des antibiotiques.

2. Adapter le conseil technique et promouvoir les bonnes pratiques

- ✓ définir avec le vétérinaire un plan annuel de prévention visant à diminuer l'usage des antibiotiques au couvoir et dans l'ensemble des élevages de multiplication. Ce plan s'appuie sur une revue annuelle de l'usage des antibiotiques au couvoir et dans chaque élevage de multiplication.
- ✓ promouvoir des recommandations ou des conseils en matière de pratique et de conduite d'élevage avec les autres acteurs de la filière favorisant un usage raisonné des antibiotiques.

3. Respecter les bonnes pratiques professionnelles

- ✓ ne pas utiliser d'antibiotiques d'importance critique lorsqu'une autre solution thérapeutique est disponible.
- ✓ recourir systématiquement à un antibiogramme avant d'utiliser un antibiotique d'importance critique.
- ✓ ne pas utiliser d'antibiotique en traitement préventif systématique.

4. Améliorer la connaissance de l'usage des antibiotiques : suivi des données de l'usage des antibiotiques

- ✓ répondre aux sollicitations des structures professionnelles nationales concernant l'usage des antibiotiques (dont l'observatoire national de l'usage des antibiotiques en filière avicole).
- ✓ déterminer un indicateur permettant de suivre l'évolution de l'usage des antibiotiques au couvoir et dans chaque élevage de multiplication (antibiotiques critiques et tous antibiotiques), en privilégiant l'indicateur IFTA proposé par la filière.

Maillon Alimentation Animale

Acteur de la santé animale, le fabricant d'aliments pour animaux, apporte un service à l'élevage en fabriquant et délivrant des aliments médicamenteux sur prescription d'un vétérinaire.

Les aliments médicamenteux constituent en effet l'une des voies d'apport du médicament vétérinaire en élevage. L'aliment est alors utilisé comme support pour administrer des médicaments aux animaux. A ce titre, les fabricants d'aliments souhaitent contribuer à l'amélioration des pratiques et à la réduction des usages d'antibiotiques en élevage. Les engagements qui suivent s'inscrivent dans cet objectif.

Au préalable, il est important de rappeler que l'activité de fabricant d'aliment médicamenteux est régie par les BPFAM², qui s'inscrivent dans le Code de la Santé Publique, et qu'à ce titre :

- En vue de sa délivrance, la fabrication de l'aliment médicamenteux fait l'objet de contrôles réguliers permettant de s'assurer de l'homogénéité des aliments médicamenteux et de la conformité de leur dosage ;
- Un aliment médicamenteux est délivré à un éleveur exclusivement sur la base d'une prescription d'un vétérinaire matérialisée par une ordonnance ;
- Les fabricants d'aliments sont généralement polyvalents : ils fabriquent dans les mêmes outils des aliments destinés à plusieurs espèces. De ce fait, les engagements suivants s'inscrivent dans une cohérence d'ensemble au métier.

- **Fiche d'engagement à faire signer par le responsable de l'entreprise : directeur et Président.**

- Nom de l'entreprise :

- Nom et fonction du signataire :

En tant que fabricant d'aliments pour volailles, je m'engage :

1. A être certifié OQUALIM sur mes sites de production d'aliments volailles et apporter ainsi à la filière la garantie du respect de la réglementation et des bonnes pratiques de fabrication de la profession lors de ma production d'aliments composés en général et volailles en particulier.
2. A sensibiliser mes équipes intervenant auprès des éleveurs sur la problématique d'antibiorésistance en élevage.

² Bonnes Pratiques de Fabrication et de Distribution des Aliments Médicamenteux

3. A contribuer à la recherche de solutions alternatives, notamment alimentaires, permettant, entre autres de réduire, le recours à des traitements médicamenteux et notamment aux antibiotiques, tout en maintenant un haut niveau de performances zootechniques en élevage.
4. A travailler avec les éleveurs et leurs vétérinaires, dans le respect des rôles de chacun, en assurant un suivi technique des élevages.
5. A promouvoir, le cas échéant, des recommandations ou des conseils en matière de pratiques et de conduite d'élevage qui favorisent un moindre usage des antibiotiques, avec les autres acteurs de la filière, notamment les éleveurs et leurs vétérinaires.

En outre, en tant que fabricant ou distributeur d'aliment médicamenteux, je m'engage également :

1. A respecter les bonnes pratiques de fabrication de l'aliment médicamenteux (Bonnes Pratiques de Fabrication et de Distribution des Aliments médicamenteux, BPFDM) notamment pour garantir une bonne homogénéité du mélange et ainsi, dans le cadre d'un plan d'alimentation contrôlé, permettre d'administrer la juste quantité de médicament prescrite aux animaux.
2. A respecter les règles de prescription et de délivrance de l'aliment médicamenteux, notamment :
 - a. ne pas accepter une commande d'aliment médicamenteux sans ordonnance originale, émanant du vétérinaire prescripteur choisi par l'éleveur
 - b. s'assurer que les ordonnances reçues comportent les éléments indispensables à la délivrance des aliments médicamenteux prescrits.
3. En matière de communication sur les médicaments vétérinaires, à m'interdire :
 - a. toute campagne commerciale portant sur les suppléments médicamenteux ou sur tout autre élément spécifique à l'aliment médicamenteux,
 - b. tout mode de diffusion large aux éleveurs (par publipostage par exemple) des tarifs de supplémentation. Ces derniers seront tenus à disposition des éleveurs sur demande,
 - c. toute campagne publicitaire ou communication grand public sur l'aliment médicamenteux.
 - d. Toute remise, rabais ou ristourne sur les aliments médicamenteux contenant au moins un antibiotique
4. Au-delà,
 - a. A respecter les recommandations professionnelles sur la fabrication et la distribution des aliments médicamenteux émises par le SNIA et Coop de France Nutrition Animale, dans une démarche volontaire et positive s'appuyant sur les BPFDM,
 - b. A clairement dissocier sur les factures le prix des aliments composés du prix des suppléments médicamenteux.

5. A m'informer, me former et informer sur le bon usage des antibiotiques, c'est-à-dire :
 - a. à suivre la veille réglementaire et technique réalisée par le SNIA, Coop de France Nutrition Animale et l'Administration sur les aliments médicamenteux.
 - b. à participer régulièrement aux formations de sensibilisation sur la fabrication et la distribution des aliments médicamenteux ainsi que sur le bon usage des antibiotiques organisées par l'interprofession et/ou les syndicats professionnels.
 - c. à rappeler les règles de bon usage de l'aliment médicamenteux aux éleveurs.
6. à répondre aux enquêtes de productions d'aliments médicamenteux réalisées par le SNIA et Coop de France Nutrition Animale concernant les quantités d'aliments médicamenteux que je mets en fabrication.

Maillon Elevage

Cet engagement devra être signé par chacun des éleveurs. Toutefois, il est proposé que les OP réunissent les signatures des éleveurs composant leur OP

Fiche d'engagement à faire signer par l'éleveur :

- Nom de l'élevage :
 - Nom et fonction du signataire :
 - Je m'engage à :
1. Mettre en œuvre sur mon exploitation les bonnes pratiques d'hygiène définies dans les chartes ou cahiers des charges professionnels validés par la DGAL et présentées sous forme de fiches pédagogiques sur le site internet de l'ITAVI
 2. N'utiliser des antibiotiques que sur prescription de mon vétérinaire traitant et en veillant au respect des modalités d'administration (la posologie, la durée de traitement et le délai d'attente avant l'abattage des animaux).
 3. Respecter les règles d'enregistrement des traitements réalisés dans les documents de traçabilité de mon élevage (registre d'élevage et fiche d'information sur la chaîne alimentaire) ainsi que les conditions de stockage des antibiotiques dans l'emplacement prévu à cet effet.
 4. Respecter les protocoles de soins et à m'informer auprès de mon vétérinaire des bonnes pratiques d'usage des antibiotiques et des règles de biosécurité.
 5. Travailler avec un vétérinaire engagé dans la charte pour un usage raisonné des antibiotiques.
 6. Ne travailler qu'avec des partenaires et des organisations de production engagées dans cette charte d'engagement de la filière volaille sur l'usage raisonné des antibiotiques
 7. Transmettre, directement ou via mon OP, si je suis sollicité, mes données d'usage des antibiotiques aux observatoires établis à l'échelle nationale par les organisations interprofessionnelles.
 8. Participer aux formations proposées sur la biosécurité ou l'usage des antibiotiques

Maillon Organisations de Production

A l'interface entre élevages, couvoirs, fabricants d'aliment et abattoirs, les Organisations de Production (OP) jouent un rôle essentiel au sein des filières avicoles pour planifier la production et accompagner les éleveurs dans le pilotage technique et économique de leurs exploitations. La maîtrise de l'état sanitaire de l'élevage constitue un enjeu crucial pour les OP. Le conseil technique en matière de bonnes pratiques d'élevage, notamment en termes d'hygiène et de biosécurité, permet d'améliorer les performances zootechniques, et de limiter indirectement le recours aux antibiotiques.

Fiche d'engagement à faire signer par le(s) responsable(s) de l'OP : directeur et/ou Président.

Nom de l'OP :

Nom du directeur signataire :

Nom du président signataire :

Je m'engage à :

1. Informer et accompagner les éleveurs dans la mise en œuvre de bonnes pratiques d'élevage, en particulier en matière d'hygiène et de biosécurité.
2. Sensibiliser les éleveurs à l'antibiorésistance.
3. M'assurer de la bonne formation des techniciens d'élevage de l'OP aux bonnes pratiques d'hygiène et de biosécurité, notamment dans le cadre de la formation continue.
4. Sensibiliser les techniciens d'élevage de l'OP à l'antibiorésistance, notamment dans le cadre de leur formation continue.
5. Tenir à jour un registre des attestations de formation des techniciens d'élevage en matière de bonnes pratiques d'hygiène et de biosécurité.
6. Décrire les rôles des éleveurs, techniciens et vétérinaires dans un document.
7. Echanger avec le(s) vétérinaire(s) sur les enjeux liés à l'antibiorésistance.
8. Mesurer en interne l'évolution de l'usage des antibiotiques chez les éleveurs, à l'aide d'un ou plusieurs indicateurs au choix (IFTA, DDD ou DCD par exemple).
9. Répondre favorablement aux sollicitations d'observatoires de l'usage des antibiotiques établis à l'échelle nationale par les organisations interprofessionnelles.
10. Ne travailler qu'avec des éleveurs et des partenaires (couvoirs, fabricants d'aliment, vétérinaires et abattoirs) engagés dans cette charte.

Maillon Vétérinaire

Fiche d'engagement à faire signer par le vétérinaire :

Le soussigné

.....

Vétérinaire à

.....

J'adhère à la charte interprofessionnelle avec les autres partenaires signataires, et m'engage à :

1) l'observance du dispositif réglementaire relatif à la prescription, la délivrance et l'usage des antibiotiques (notamment l'arrêté du 22 juillet 2015, ainsi que le décret 2016-317 du 16 mars 2016 portant sur les conditions d'usage des antibiotiques d'importance critique) et des bonnes pratiques d'usage des médicaments vétérinaires, à savoir le référentiel « *guide de bonnes pratiques du médicament vétérinaire* » de la SNGTV, ainsi que ses recommandations de bonnes pratiques d'utilisation des antibiotiques en filière aviaire qui ont été élaborés dans le cadre du plan « *écoantibio2017* » en concertation avec l'ANMV³ :

- ✓ En optimisant et en limitant au maximum l'usage des antibiotiques critiques tels que définis par la législation : ils ne sont prescrits que dans le respect des conditions fixées par les textes réglementaires, notamment suite à un examen clinique, en se fondant sur des résultats d'examens complémentaires (bactériologie –antibiogramme) et en analysant le rapport bénéfice/risque en matière de santé et bien-être animal et d'antibiorésistance ;
- ✓ En ne recourant pas à l'antibiothérapie préventive ;
- ✓ En limitant les traitements collectifs antibiotiques aux animaux cliniquement malades et aux autres animaux du même groupe qui sont encore cliniquement sains mais avec une forte probabilité d'être infectés du fait du contact étroit avec les animaux malades;
- ✓ En veillant à la bonne adaptation des prescriptions aux maladies rencontrées et au poids des animaux ;
- ✓ En adaptant les prescriptions et les délivrances à la taille des élevages ;

2. Informer et former les éleveurs et les intervenants en élevage sur les bonnes pratiques d'usage des antibiotiques, notamment la bonne observance des

³ ANMV : Agence nationale du médicament vétérinaire

traitements (durée de distribution, prise en compte du mode d'abreuvement des animaux, qualité physico chimique de l'eau de boisson, etc ...)

3. Participer à toutes démarches d'amélioration des pratiques d'usage du médicament, notamment des antibiotiques (formation, auto évaluation, collecte de données d'usage des antibiotiques) en vue de réduire leur usage ;
4. Travailler en partenariat avec les Organisations de Production et les éleveurs sur des plans personnalisés d'amélioration continue (sur la base des bilans sanitaires d'élevage) incluant le respect des bonnes pratiques d'élevage et le bon usage des antibiotiques.

Maillon Abattage

Les établissements d'abattage, découpe et 1^{ère} transformation constituent le dernier maillon de la filière volaille de chair avant la mise en marché des produits. En cela, ils sont les garants de l'approvisionnement des consommateurs en produits sains et sûrs.

L'engagement du maillon abattage dans la Charte montre sa volonté de proposer aux consommateurs des produits « Volaille Française » issus d'une filière qui utilise de façon raisonnée les antibiotiques.

Fiche d'engagement à faire signer par le responsable de l'entreprise

Nom de l'entreprise :

Nom et fonction du signataire :

Je m'engage à :

- ✓ Ne travailler qu'avec des partenaires engagés dans la Charte, c'est-à-dire ayant signé un accord d'engagement volontaire, pour mes approvisionnements de volailles élevées en France.

Engagement de la Filière Volailles de chair sur l'usage raisonné des antibiotiques

Entité	Président	Date	Signature	Cachet
 <p>SNA Syndicat National des Accouveurs</p>	Louis PERRAULT	24/11/2016		 <p>SYNDICAT NATIONAL DES ACCOUEURS S.N.A. MAISON DE L'AGRICULTURE Technopôle Alantal-Champeaux Rond Point Maurice Le Lannou CS 14296 - 35047 RENNES Cedex Tél. 02 23 48 26 53 - Fax 02 23 48 26 31 E-mail: sacc@rennes.snacc.fr</p>
 <p>SNIA Syndicat National des Industriels de l'Aviculture</p>	François CHOLET	30/09/2016		 <p>S. N. I. A. 41 bis, Bd de Labour-Maubourg 75007 PARIS Tél. 01 44 18 83 50 Fax 01 44 18 83 53</p>
 <p>COOP DE FRANCE une force en mouvement</p>	Luc DESBUQUOIS	31/10/2016		 <p>COOP DE FRANCE 43, rue Sedaine CS 91115 75338 PARIS Cedex 11 Tél. 01 44 17 57 00 Fax 01 48 06 59 13 SIRET 784 179 685 00046</p>
 <p>COOP DE FRANCE nutrition animale</p>	Jean-Luc CADE	05/10/2016		 <p>COOP DE FRANCE Nutrition Animale 43, rue Sedaine CS 91115 75538 PARIS Cedex 11 Tél. 01 44 17 57 00 Fax 01 48 06 59 13 SIRET 784 179 685 00046</p>
 <p>AOPV</p>	Stéphane ATHIMON	08/11/2016	46 	 <p>AVRIL PA Centre d'affaires Odyssée ZAC Cicé Blossau 35170 BRUZ 150 008 015 ROU RENNES</p>
 <p>Confédération Française de l'Aviculture</p>	Jean-Michel SCHAEFFER			 <p>CONFEDERATION FRANÇAISE DE L'AVICULTURE 7, rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS 01 45 22 62 40</p>
 <p>FIA Fédération des Industries Avicoles</p>	Paul LOPEZ	01/10/2016		 <p>FEDERATION DES INDUSTRIES AVICOLES FIA 184, rue de Valenciennes 75015 PARIS</p>

	Gérard SARREAU			CNADEV Espace Performances - Bat B 3 place Michel Ange 49300 CHOLET Tel : 02 41 62 47 25
	Christophe BRARD	13/10/2016		Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires 5, rue Moufle 75011 PARIS Tél : 01 43 29 26 52 - Fax : 01 49 24 70 77
	Jean-Louis ZWICK	04/10/2016		Comité Interprofessionnel de la Pintade Technopôle Atlantique Champoux CS 14225 - 35042 RENNES CEDEX Tél : 02 99 48 26 30 - Fax : 02 99 48 26 31 E-mail : pintada,cip@wenadoo.fr
	Patrick PAGEARD	20/10/2016		CIDEF COMITE INTERPROFESSIONNEL DE LA DINDE FRANÇAISE ZAC Atalante Champoux 3, Allée Ermengarde d'Anjou 35000 RENNES Tél : 02 99 60 31 26 • Fax : 02 99 60 58 67 Site: 302 670 220 00001
	Jean-Yves MENARD	20/10/2016		CIPC COMITE INTERPROFESSIONNEL DU POULET DE CHAIR ZAC Atalante Champoux 3, Allée Ermengarde d'Anjou 35000 RENNES Tél : 02 99 60 31 26 • Fax : 02 99 60 58 67 Site: 304 232 998 00019
	Roland TONARELLI	20/10/2016		CICAR COMITE INTERPROFESSIONNEL DU CANARD A ROTIR ZAC Atalante Champoux 3, Allée Ermengarde d'Anjou 35000 RENNES Tél : 02 99 60 31 26 • Fax : 02 99 60 58 67 Site: 433 761 490 00019
	Eric CACHAN			Synalaf du Faubourg Poissonnière 75009 - PARIS Tél : 01 82 73 06 99 Fax : 01 43 87 46 13